



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ CI-HAUT MENTIONNÉE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2022 POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION.


EST, par le présent avis, donné par la soussignée, Jennifer Emond, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Valère;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Valère a adopté, lors de la séance ordinaire du 7 février 2022, à 20h, de façon virtuelle, le règlement numéro 387-2022 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2022 et les conditions de leur perception.

QUE ce règlement entre en vigueur ce mercredi 9 février 2022, jour de sa publication.

Donné à Saint-Valère, ce 9^e jour du mois de février 2022.


La directrice générale et secrétaire-trésorière,


Jennifer Emond

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jennifer Emond, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Valère certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 8 h30 et 12 h de l'avant-midi, le 9^e jour du mois de février 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois de février deux mille vingt-deux.

Signé..........

